

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 765

présenté par
M. Marchive

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ces travaux ou ces »

les mots :

« les travaux ou les »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.